



PROCES VERBAL
Installation du Comité Syndical
Election du Président, des vice-présidents et des membres du bureau

L'an deux mille vingt et le lundi 07 septembre à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch, élus conformément aux règles en vigueur, se sont réunis à Auch, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente du PETR du Pays d'Auch, Madame Céline SALLES.

La Présidence de la séance sera assurée par le doyen d'âge jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Ordre du jour :

- Election du Président
- Décision sur le nombre de vice-présidents
- Election des vice-présidents
- Composition du bureau

Etaient présents :

DÉLÈGUÉS TITULAIRES par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM	PRESENT	PROCURATION
AUTIÉ	Jean-Marc	X	
BALAS	Max	X	
BAYLAC	Michel	X	
BIAUTE	Philippe	X	
BLAY	Jean-Michel	Abs	Procuration M. FALCO
BONNET	Eric	X	
BOURDALLÉ	Annie	X	
BREIL	Roger	X	
CHAMBERT	Serge	Abs	Procuration M. SORIANO
DELIGNIÈRES	Patrick	X	
DUCOMBS	Patrick	X	
DUPUY	Jean-Marc	X	
FANTON	Patrick	X	
LAPRÉBENDE	Christian	X	
LARRIEU	Muriel	X	
MELLO	Bénédicte	X	
MERCIER	Pascal	X	
MONTAUGÉ	Franck	X	
ORTHOLAN	Jean-Jacques	X	
RIVIÈRE	François	X	
SALLES	Céline	X	

DÉLÈGUÉS SUPPLÉANTS par ordre alphabétique :

NOM	PRENOM	PRESENT
ARENOU	Jean-Loup	Abs
BARASZ	Olivier	Abs
BARON	Philippe	X
BAUDOIS	Sylviane	X
BELMONTE	Julien	X
BOURDIL	Claude	Abs
DAUJAN	Christian	Abs
DESBONS	Marie-Pierre	X
DOZ	Jean-François	Abs
EXILARD	Isabelle	Abs
FALCO	Jean	X
FORMENT	Guy	X
LACROIX	Gérard	X
LALANNE	Philippe	Abs
LE MAO	Jean-Marc	Abs
OLIVEIRA SANTOS	Rui	X
QUESNEL	Joël	X
RAFFIN	Michel	Abs
SARKISSIAN	Didier	Abs
SORIANO	Michel	X
SOUARD	Olivier	X

Il est constaté **30 présents**. Le quorum étant fixé au minimum à 11 membres présents, le quorum est donc atteint.

Date de la convocation : 26 août 2020

Doyen d'âge du Comité Syndical : M. Patrick DUCOMBS, Vice-Président de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte MELLO

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge de l'Assemblée (art L5211-9 du CGCT) Monsieur Patrick DUCOMBS, qui, après l'appel nominal (présents et absents) a déclaré installer les 21 membres titulaires et 21 membres suppléants suivants :

AUTIÉ Jean-Marc, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BALAS Max, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Gers

BAYLAC Michel, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BIAUTE Philippe, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BLAY Jean-Michel, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BONNET Eric, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Gers

BOURDALLÈ Annie, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

BREIL Roger, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Gers

CHAMBERT Serge, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Gers

DELIGNIÈRES Patrick, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

DUCOMBS Patrick, délégué titulaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

DUPUY Jean-Marc, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

FANTON Patrick, délégué titulaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

LAPRÉBENDE Christian, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

LARRIEU Muriel, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

MELLO Bénédicte, déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

MERCIER Pascal, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

MONTAUGÈ Franck, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

ORTHOLAN Jean-Jacques, délégué titulaire de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

RIVIÈRE François, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Gers

SALLES Céline, déléguée titulaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

ARENOU Jean-Loup, délégué suppléant de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

BARASZ Olivier, délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Gers

BARON Philippe, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BAUDOIS Sylviane, déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BELMONTE Julien, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

BOURDIL Claude, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

DAUJAN Christian, délégué suppléant de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

DESBONS Marie-Pierre, déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

DOZ Jean-François, délégué suppléant de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

EXILARD Isabelle, déléguée suppléante de la Communauté de Communes Val de Gers

FALCO Jean, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

FORMENT Guy, délégué suppléant de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne

LACROIX Gérard, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
LALANNE Philippe, délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Gers
LE MAO Jean-Marc, délégué suppléant de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne
OLIVEIRA SANTOS Rui, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
QUESNEL Joël, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
RAFFIN Michel, délégué suppléant de la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne
SARKISSIAN Didier, délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Gers
SORIANO Michel, délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Gers

dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auch.

NOMINATION DE DEUX ASSESSEURS POUR LES ELECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose de nommer 2 assesseurs afin d'assurer le bon déroulement des élections du Président et des Vice-Présidents. Après appel à candidatures, sont désignés assesseurs M. Christian LAPRÉBENDE et M. Pascal MERCIER.

ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge, Président, conformément à la Loi, a invité le Comité Syndical à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Déroulement de chaque tour de scrutin : chaque délégué a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne contenant son bulletin de vote écrit sur papier blanc, et a signé la feuille d'émargement. Il a fait constater qu'il était porteur d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le PETR du Pays d'Auch.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, un tableau de pointage a été complété et visé par les deux assesseurs, le Président et le secrétaire de séance. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés et placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Sont candidats :

- Mme Céline SALLES

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	19
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- Mme Céline SALLES : 19 voix

Mme **Céline SALLES** ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamée Présidente et a été immédiatement installée.

DÉCISION SUR LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

En application de la l'article L.5211-10 du CGCT le nombre de vice-présidents est fixé dans la limite de 20% du nombre de délégués titulaires (21), soit cinq pour le Pays d'Auch.

Le Comité Syndical arrête donc le nombre de vice-présidents à cinq.

ELECTION DES 5 VICE-PRESIDENTS

La Présidente propose qu'il y ait une représentation équilibrée des EPCI au niveau des vice-présidents, étant entendu que pour Grand Auch Cœur de Gascogne et de Val de Gers il y a deux postes de vice-présidents.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme Céline SALLES, à l'élection du premier vice-président,

Sont candidats :

- M. François RIVIERE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	20
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- M. François RIVIERE : 20 voix

M. François RIVIERE ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième vice-président,

Sont candidats :

- M. Patrick FANTON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	5
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	16
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- M. Patrick FANTON : 16 voix

M. Patrick FANTON ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième vice-président.

Sont candidats :

- M. Pascal MERCIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	20
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- M. Pascal MERCIER : 20 voix

M. Pascal MERCIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième vice-président.

Sont candidats :

- Mme Bénédicte MELLO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	21
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- Mme Bénédicte MELLO : 21 voix

Mme Bénédicte MELLO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamée quatrième vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième vice-président.

Sont candidats :

- M. Roger BREIL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	21
b. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	1
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [a-(b+c)]	20
e. Majorité absolue	11

Ont obtenu :

- M. Roger BREIL : 20 voix

M. Roger BREIL ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

PROCLAMATIONS DES RÉSULTATS

Sont proclamés :

Qualité	Prénom Nom
Présidente	Céline SALLES
1 ^{er} Vice-président	François RIVIÈRE
2 ^{eme} Vice-président	Patrick FANTON
3 ^{eme} Vice-président	Pascal MERCIER
4 ^{eme} Vice-président	Bénédicte MELLO
5 ^{eme} Vice-président	Roger BREIL

Les intéressés ont déclarés accepter d'exercer ces fonctions.

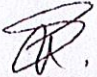
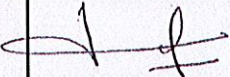



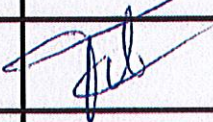

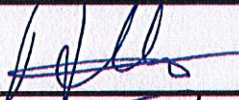
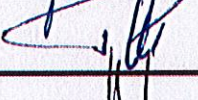

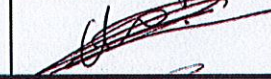



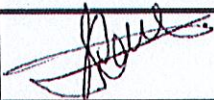
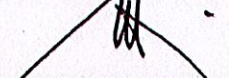
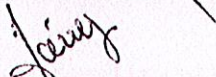
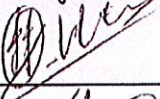



COMPOSITION DU BUREAU

La Présidente Madame Céline SALLES rappelle aux membres du Comité Syndical que selon les statuts du PETR (article 10), le Bureau se compose au minimum de 6 membres : le Président et 5 Vice-Présidents.

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical de fixer le nombre total de membres du bureau à ces 6 membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de fixer la composition du Bureau aux 6 membres que sont la Présidente et les 5 Vice-Présidents.

Conformément aux dispositions de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, il est donné lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L 1111-1-1 du CGCT

Titulaires	Signature	Suppléants
AUTIÈ Jean-Marc		BARON Philippe
BAYLAC Michel		BAUDOIS Sylviane
BIAUTE Philippe		BELMONTE Julien
BLAY Jean-Michel	A donné pouvoir à J. FALCO	BOURDIL Claude
DELIGNIÈRES Patrick		DESBONS Marie-Pierre
DUPUY Jean-Marc		FALCO Jean 
LAPRÈBENDE Christian		LACROIX Gérard
MELLO Bénédicte		OLIVEIRA SANTOS Rui
MERCIER Pascal		QUESNEL Joël
MONTAUGÈ Franck		SOUARD Olivier
BALAS Max		BARASZ Olivier
BONNET Eric		EXILARD Isabelle
BREIL Roger		LALANNE Philippe
CHAMBERT Serge	A donné pouvoir à M. SORIANO	SARKISSIAN Didier
RIVIÈRE François		SORIANO Michel 
FANTON Patrick		ARENOU Jean-Loup
LARRIEU Muriel		FORMENT Guy
ORTHOLAN Jean-Jacques		RAFFIN Michel
BOURDALLÈ Annie		DAUJAN Christian
DUCOMBS Patrick		DOZ Jean-François
SALLES Céline		LE MAO Jean-Marc



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : PETR Pays d'Auch

Utilisateur : SALLES (Ledru Hélène) Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	PV2020_01
Date de la décision :	2020-09-07 00:00:00+02
Objet :	PROCES VERBAL : Installation du Comité Syndical. Elections du Président, des vices-présidents et des membres du Bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	032-200051480-20200907-PV2020_01-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
032-200051480-20200907-PV2020_01-AR-1-1_0.xml	text/xml	938
Nom original :		
PROCES VERBAL Installation du CS 07.09.2020.pdf	application/pdf	3985016
Nom métier :		
99_AR-032-200051480-20200907-PV2020_01-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	3985016

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2020 à 11h11min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2020 à 11h11min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2020 à 11h11min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2020 à 11h12min01s	Reçu par le MI le 2020-09-10

